

Résultats semestriels 2022

Poursuite de la reprise de l'activité et mobilisation face au stress hydrique

Le Conseil d'Administration de Lydec, réuni à Casablanca le jeudi 15 septembre 2022, a arrêté les comptes sociaux de Lydec pour la période close au 30 juin 2022. Ceux-ci font apparaître un chiffre d'affaires de 3 610 millions de dirhams et un résultat net de -10 millions de dirhams.

Au cours du 1^{er} semestre 2022, les investissements de la Gestion Déléguée se sont élevés à 378 millions de dirhams, dont 100 millions de dirhams financés par le Déléguataire.

Principaux faits marquants

- Dans le contexte de stress hydrique, Lydec poursuit sa mobilisation sur le terrain et mène des actions en concertation avec les Autorités visant à sécuriser l'alimentation en eau potable, et a appelé ses clients à optimiser leurs consommations en eau.
- En anticipation de la saison des pluies, Lydec continue la réalisation des actions d'entretien des réseaux et la mise en œuvre des grands projets de renforcement des ouvrages d'assainissement pluvial.
- Fidèle à son engagement de solidarité de proximité conformément à sa démarche RSE, Lydec et sa Fondation ont organisé la 10^{ème} édition de l'opération « Ramadan Attadamoun » avec la distribution de plus de 3 500 paniers et bons d'achats pour des produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité au profit de familles démunies du Grand Casablanca, en partenariat avec plusieurs associations de terrain.
- À l'issue de l'OPA obligatoire de Veolia Environnement de concert avec Suez sur Lydec, et dans l'attente de l'autorisation des Autorités pour le transfert de Lydec vers Suez, VEOLIA ENVIRONNEMENT détient indirectement depuis le 27 mai 2022 la majorité du capital de Lydec. Les actionnaires institutionnels marocains ayant apporté leurs titres à l'OPA, les administrateurs les représentant ont présenté leur démission. M. Guillaume Pepy, Président du Conseil, a également présenté sa démission pour pouvoir se consacrer à sa nouvelle fonction de Président d'une autre grande entreprise en France. Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la décision de nomination de Monsieur Sébastien Daziano, nommé administrateur de Lydec à l'Assemblée Générale du 8 juin 2022 en remplacement de Mme Ana Giros, en tant que président du conseil d'administration de Lydec.
- Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, la société VEOLIA ENVIRONNEMENT SA, agissant de concert avec sa filiale détenue à 100%, la société VIGIE 50 AS, a déposé auprès de l'AMMC, en date du 01 juin 2022, un projet d'offre publique de retrait obligatoire visant les actions LYDEC. L'AMMC a déclaré recevable l'OPR en question, en date du 25 juillet 2022. Le calendrier de l'opération sera fixé ultérieurement.

Résultats financiers au 1^{er} semestre 2022

Le chiffre d'affaires à fin juin s'élève à 3 610 Mdhs en amélioration de 4.5 % par rapport à 2021 expliqué principalement par le chiffre d'affaires travaux qui augmente de 24.4% par rapport à la même période de 2021.

Électricité :

- **Le chiffre d'affaires électricité** au 1^{er} semestre de l'année s'établit à 2 251 Mdhs, en hausse de 1.4 % par rapport à la même période de l'année précédente.
- **En volume**, les ventes d'électricité affichent une augmentation de 1.1% en raison :
 - de l'amélioration des ventes aux clients industriels (+1.9%) due à la reprise partielle de l'activité des industriels (-5.3% vs. 2019).
 - de la hausse des ventes aux particuliers de 0.7% expliquée principalement par la reprise de l'activité des clients patentés (café, restaurant ...) après levée des restrictions de la crise sanitaire (+1.2% vs. 2019).
 - de la baisse des ventes du segment administration de 0.3% due principalement à la baisse de l'éclairage public (-2% vs. 2019).

Eau potable :

- Le chiffre d'affaires d'eau potable relatif au 1^{er} semestre 2022 atteint 659 Mdhs, en baisse de 2.1 % par rapport au 1^{er} semestre 2021.
- En volumes, les ventes d'eau potable affichent une baisse de 2,1% comparés à 2021 expliquée principalement par la baisse des consommations des administrations en lien avec la mobilisation face au stress hydrique.

L'Excédent Brut d'Exploitation ressort à 452 Mdhs est quasi stable vs.2021 (+0,1%).

Le résultat opérationnel courant s'établit à 52 Mdhs en baisse de 21 Mdhs par rapport à 2021 intégrant les dotations sur provisions en hausse de 12 Mdhs et les dotations aux amortissements qui augmentent de 9 Mdhs.

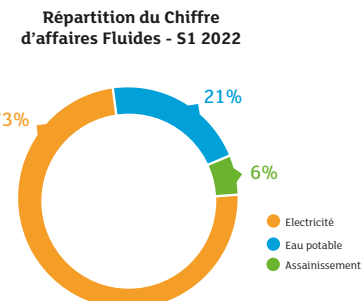
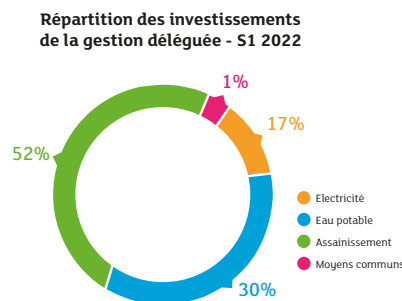
Le résultat net s'élève à -10 Mdhs en baisse de 18 Mdhs par rapport à 2021.

Les investissements de la Gestion Déléguée au titre du 1^{er} semestre 2022 s'élèvent à 379 Mdhs, en hausse de 32.9% par rapport au premier semestre 2021.

Le niveau **d'endettement net** à fin juin 2022 atteint 1 045 Mdhs, en baisse de 30% par rapport à l'année dernière qui était impactée par les effets de la crise sanitaire sur les encaissements clients.

En millions de dirhams

	S1-2021	S1-2022	S1 2022 vs S1 2021		
Volumes vendus					
Electricité	GWh	1.839	1.859	19,91	1,1%
Eau potable	Mm ³	82	81	-1,70	-2,1%
Assainissement	Mm ³	80	78	-1,83	-2,3%
Chiffre d'affaires Fluides	Mdh	3.087	3.100	13,32	0,4%
Electricité	Mdh	2.220	2.251	30,96	1,4%
Eau potable	Mdh	673	659	-13,90	-2,1%
Assainissement	Mdh	194	190	-3,74	-1,9%
Autres revenus	Mdh	369	510	141,04	38,2%
Chiffre d'affaires	Mdh	3.456	3.610	154,36	4,5%
Investissements Lydec	Mdh	127	100	-26,63	-21,0%
Investissements Fond de Travaux	Mdh	158	278	120,45	76,2%
Total investissements	Mdh	285	379	93,83	32,9%
Endettement net	Mdh	1.286	1.045	-552,00	-30,0%



Contact analystes et investisseurs :

Ahmed REHANE - Responsable Relations Investisseurs • ahmed.rehane@lydec.co.ma • 05 22 54 90 44

Contact médias :

Bouchra Sabib - Responsable des Relations Médias • bouchra.sabib@lydec.co.ma • 05 22 54 90 47

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			Montant au 30 Juin 2022
		D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	
1 - Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2 - Provisions réglementées								
3 - Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)								
4 - Provision pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	673 976 703,70	48 080 349,77			9 481 638,61			712 575 414,86
5 - Autres Provisions pour risques et charges	94 700 773,29	11 753 379,47			1 659 164,23			104 794 988,53
6 - Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	5 367 911,18							5 367 911,18
SOUS TOTAL (B)	774 045 388,17	59 833 729,24			11 140 802,84			822 738 314,57
TOTAL (A + B)	774 045 388,17	59 833 729,24			11 140 802,84			822 738 314,57

PASSIFS ÉVENTUELS

I- Audit des comptes de la gestion déléguée 2012-2020

Pour rappel, Lydec avait reçu en date 24 juin 2020 un courrier du SPC notifiant le lancement de l'audit des comptes de la gestion déléguée pour la période 2012-2020. Une réunion de démarrage de la mission a été organisée le 04 novembre 2020 entre Lydec, le SPC et le cabinet mandaté pour cette mission.

Cet audit porte sur 3 volets :

- Mission A : Audit des comptes du délégataire pour les exercices 2012 à 2017 ;
- Mission B : Audit des comptes de la Gestion Déléguée (comptes du Délégué et de l'Autorité Déléguée) pour les exercices 2018 et 2019 ;
- Mission C : Audit des comptes de la Gestion Déléguée (comptes du Délégué et de l'Autorité Déléguée) pour l'exercice 2020.

En date du 23 mai 2022, l'Autorité Déléguée a transmis les rapports définitifs relatifs aux audits de la gestion déléguée 2012-2020, qui maintiennent de nombreux constats contestés par Lydec dans son courrier de réponses aux rapports provisoires. Lydec a répondu à l'Autorité Déléguée le 1er juillet 2022 en signalant la non prise en compte des réponses et explications apportées aux rapports provisoires.

L'Autorité Déléguée a transmis en date du 25 juillet 2022 une matrice synthétisant les différents points soulevés initialement par les audits, les réponses de Lydec à chacun de ces constats, ainsi que les suites réservées par l'auditeur à chacune des justifications apportées par Lydec. Les discussions entre Lydec et l'Autorité Déléguée continuent afin d'arrêter une version convenue entre les deux parties à soumettre au comité de suivi pour validation.

II- 2ème Révision contractuelle quinquennale :

Les dispositions du Contrat de Gestion Déléguée prévoient une révision quinquennale où l'Autorité Déléguée et le Délégué se réunissent pour évaluer les conditions d'exécution de la convention au regard de leurs engagements respectifs mais aussi pour procéder, d'un commun accord, à l'actualisation des éléments nécessaires. La première étape de la révision consiste à établir un examen de la période passée pour établir un bilan et une évaluation de la réalisation des engagements respectifs.

Depuis février 2021, deux commissions du ministère de l'Intérieur ont été désignées et ont mené 4 missions portant sur l'analyse de l'équilibre économique du Contrat de Gestion Déléguée sur la période 2007-2021, la valorisation des investissements sur la période 2007-2020, la formalisation d'un nouveau projet de convention de révision du contrat de Gestion Déléguée et l'élaboration de projections économiques sur la période 2022-2027.

Une première restitution des travaux des commissions a été effectuée lors d'une réunion le 9 juin 2021 au ministère de l'Intérieur, à la suite de quoi des groupes de travail mixtes se sont réunis à de nombreuses reprises afin de partager les positions de l'Autorité Déléguée, des commissions technico-financières et de Lydec au regard des directives convenues lors de la réunion du 9 juin 2021.

A la suite du Comité de suivi du 16 février 2022, les échanges en commission se sont intensifiés sur les thèmes des projections économiques, de la convention de gestion déléguée et des besoins en investissements.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉE SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20100 Casablanca, Maroc



BDO Sarl
119, Bd Abdelmoumen-
5ème Etage N°38- Casablanca 20380



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20100 Casablanca, Maroc



BDO Sarl
119, Bd Abdelmoumen-
5ème Etage N°38- Casablanca 20380

Aux Actionnaires
LYDEC.SA
Casablanca

Aux Actionnaires
LYDEC.SA
Casablanca

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire de la société LYDEC S.A au 30 juin 2022

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société LYDEC S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection des notes annexes les plus significatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1.763.661.564,35 MAD dont une perte nette de 9.998.762,24 MAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le conseil d'administration le 15 septembre 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Au 30 juin 2022, les créances nettes vis-à-vis de la clientèle « Bidonvilles » s'élevaient à MMAD 146 et sont majoritairement antérieures à 2022. Selon le management, compte tenu de la difficulté de mettre en œuvre les actions de recouvrement prévues par le contrat de gestion déléguée, notamment la coupure, du fait des limitations définies par les autorités, une partie de cette créance sera recouvrée. L'autre partie de ces créances fait l'objet de discussions avec les Autorités, en particulier dans le cadre de la révision du Contrat de Gestion Déléguée, pour déterminer leurs modalités de recouvrement. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue de ces discussions et par conséquent sur le niveau de recouvrabilité de ces créances.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LYDEC S.A arrêtés au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Suite au transfert de la gestion du régime des retraites du personnel de la gestion déléguée de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au RCAR, LYDEC se trouve au 30 juin 2022 avec une créance envers la CUC d'un montant net de MMAD 102 correspondant à la différence entre les cotisations perçues et les pensions versées. L'Avenant de la révision du Contrat de Gestion Déléguée en date du 11 mai 2009, précise que l'Autorité de tutelle procédera à la recherche de ressources auprès de l'Etat pour contribuer à l'apurement de cette situation et ce, en conformité avec les décisions des commissions techniques de suivi du 17 décembre 2003 et du 24 décembre 2004. Le comité de suivi du 28 février 2019 a arrêté le montant de cette créance à MMAD 100,5 à rembourser à travers un compte dédié dont le financement reste à définir.

Dans le même cadre, LYDEC enregistre une créance nette envers l'Autorité Déléguée d'un montant de MMAD 357 au 30 juin 2022, représentant les versements effectués à la CNRA, au titre du régime complémentaire de la retraite (RECORE) et visant à maintenir les pensions du personnel statutaire en départ à la retraite au même niveau que celui qui était garanti par la CCR. Le comité de suivi, réuni le 27 avril 2018, a reconnu la créance correspondant aux versements effectués à la CNRA et a arrêté son montant au 31 décembre 2016 à MMAD 106.

- La société fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur les revenus (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2018 à 2020. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact qui découlerait de ce contrôle sur les comptes de la société.
- L'information donnée dans l'état annexe « Etat des passifs éventuels » qui fait état de l'audit de la gestion déléguée 2012-2020 et de la révision contractuelle quinquennale.

Casablanca, 16 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

